

PRÉFET  
DU JURA



**Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA) :  
télédéclaration des demandes du 01<sup>er</sup> mars au 15 mai 2014**

La campagne de télédéclaration pour la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) commencera le 01<sup>er</sup> mars et se terminera le 15 mai 2014.

Pour ce faire, vous devez vous connecter sur le site TELEPAC à l'adresse suivante : [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr).

**Il est rappelé que dans le cadre du passage au « ZERO papier », aucun imprimé papier ne vous sera adressé.** Toute demande devra se faire par télédéclaration.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'accéder à internet ou en cas de difficultés pour réaliser votre télédéclaration, vous pourrez joindre la direction départementale des territoires (DDT) du Jura au 03.84.86.80.00 pour :

- bénéficier d'une assistance téléphonique,
- réserver un ordinateur afin d'effectuer votre télédéclaration au siège de la DDT
- ou pour convenir d'un rendez-vous pour effectuer votre demande.

Des guides sont disponibles sur le site des services de l'Etat dans le Jura à l'adresse [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr) (<https://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-developpement-rural/Aides-PAC/Aides-animales/PMTVA>).

Afin de vous aider dans votre télédéclaration, un guide de connexion et de déclaration sous TELEPAC pourra vous être transmis par mail.

**Contact téléphonique** : Service de l'économie agricole de la DDT du Jura au 03.84.86.80.00

**Adresse** : Direction départementale des territoires - 4 rue du Curé Marion - BP 50356 - 39015 LONS le SAUNIER CEDEX

PREFECTURE DU JURA - 8, rue de la préfecture - 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00 - ✉ : [prefecture@jura.gouv.fr](mailto:prefecture@jura.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique « horaires »

C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
Q  
U  
É  
D  
E  
P  
R  
E  
S  
S  
E